

Décision

Générale

colonial

Décision n° 445/PERS chargeant un attaché principal d'administration centrale des affaires de la compétence de l'Etat dans le district de Djibouti.

n° 445/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date de publication
20 juin 1972

Date du numéro
10 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Jean-Francis Carbonnières, attaché principal d'administration centrale, 1er adjoint au Chef du District de Djibouti, est, pendant les absences de M. Lachal, Chef du District de Djibouti, chargé de l'expédition des affaires urgentes et courantes de la compétence de l'Etat dans le ressort dudit district.